



Courrier adressé aux membres à l'issue du Congrès de Lyon des 26-28 juin 2014

**Association française
de droit constitutionnel**

de la part d'Anne LEVADE, *présidente* et de Fabrice HOURQUEBIE, *secrétaire général*

Madame, Monsieur, Chers Membres, Chers Amis,

L'Association Française de Droit Constitutionnel a tenu, à Lyon, du 26 au 28 juin 2014, son **neuvième Congrès** à l'invitation du **Centre de Droit Constitutionnel de l'Université Jean-Moulin Lyon III**.

Vous avez été nombreux à y participer, témoignant de la vitalité de notre discipline autant que de notre Association.

Outre la leçon inaugurale du Professeur **Delpérée** et des tables-rondes et ateliers de très grande qualité, cette manifestation a été l'occasion de renouveler les instances de notre Association.

En premier lieu, il a été procédé, en Assemblée générale, à l'**élection du collège A du Conseil d'administration** qui est désormais ainsi composé :

- Jean BARTHÉLEMY
- Denys de BECHILLON
- Julie BENETTI
- Georges BERGOUGNOUS
- Marc BESSON
- Xavier BIOY
- Philippe BLACHER
- Alain DELCAMP
- Richard GHEVONTIAN
- Jean-Louis HERIN
- Fabrice HOURQUEBIE
- Lucien JAUME
- Anne-Marie LE POURHIET

- Olivier LECUCQ
- Marie-Claire PONTTHOREAU

En deuxième lieu, le Conseil d'administration s'est réuni afin, notamment, d'élire le Président de l'Association.

Ce Conseil fut, d'abord, l'occasion de saluer l'action et le bilan de **Bertrand Mathieu** à la tête de l'Association et de lui conférer, conformément à l'article 10 des Statuts, l'**éméritat**. Il fut, ensuite, décidé de conférer le titre de **président d'honneur** à **Jean du Bois de Gaudusson**.

Enfin, au terme du scrutin, **Anne Levade a été élue Présidente de l'Association**, proposant que le bureau soit composé comme suit ;

Vice-Présidents : Alain Delcamp, Anne-Marie Le Pourhiet, Jean-Pierre Machelon ;
Secrétaire général : Fabrice Hourquebie ;
Trésorier : Xavier Philippe ;
Secrétaire général adjoint : Marc Besson ;
Président du Conseil scientifique : Dominique Rousseau.

En troisième lieu et parce qu'il est aussi le lieu d'expression de la jeune recherche en droit constitutionnel, le Congrès de l'Association permet de distinguer, par l'attribution du **prix Louis-Favoreu**, la meilleure communication.

Deux communications ont été cette année particulièrement remarquées, justifiant que la première se vît attribuer le prix et la seconde fût proposée par l'Association pour une publication :

- le prix Louis Favoreu a été décerné à **Magalie Besse** pour une communication intitulée « *L'écriture multilatérale des Constitutions, facteur de réussite des transitions démocratiques* » (elle sera publiée à la Revue du droit public) ;
- l'Association proposera à la publication la communication de **Thibaut Larrouturou**, intitulée « *La QPC est-elle une voie de recours à épuiser avant de saisir la Cour européenne des droits de l'homme ?* ».

L'une et l'autre sont en ligne sur le site du Congrès.

Par ailleurs, nos trois jours ont été marqués par de nombreux moments d'amitié et de convivialité, parmi lesquels la réception à l'Hôtel de ville de Lyon et le dîner de gala à l'Hôtel du département. Que **Philippe Blachèr et Mathilde Philip-Gay** ainsi que l'ensemble des membres du **Centre de Droit Constitutionnel**, qui en ont été les artisans, en soient très vivement remerciés !

Parce que le propre de nos Congrès est de cheminer de ville en ville, rendez-vous est pris pour le prochain qui devrait se dérouler à **Lille** en juin 2017 !